

## CONVOCAATION

Le collège des bourgmestre et échevins invite, en conformité de l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal à assister à la prochaine réunion du conseil fixée au

**mercredi, 28 septembre 2022 à 8.30 heures**

en la salle du conseil communal de la mairie, 1, place Grande-Duchesse Charlotte, aux fins de délibérer sur les objets cités ci-après.

Strassen, le 22 septembre 2022

le collège des bourgmestre et échevins,

le Président,

le Secrétaire,

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 13.07.2022 et du 21.07.2022.
2. Approbation de l'organisation scolaire définitive pour l'année 2022/2023.
3. Confirmation de plusieurs règlements temporaires sur la circulation.
4. Finances communales :
  - a) décision portant sur une série de modifications budgétaires.
  - b) approbation d'un devis supplémentaire
5. Adoption de plusieurs contrats de bail.
6. Décision portant sur l'exercice d'un droit de préemption.
7. Urbanisme :
  - a) Décision dans le cadre du PAP « Project X »
  - b) Décision dans le cadre d'une demande lotissement
8. Désignation du « Naturpaktschäffen ».
9. Approbation de la convention « Natur genéissen ».
10. Adoption de la lettre d'intention concernant la pérennisation du « Forum Régional Centre ».
11. Divers
12. Affaires de personnel :
  - a) Nomination au poste de fonctionnaire communal A2 vacant (huis clos)
  - b) Nomination au poste de fonctionnaire communal B1 vacant (huis clos)
  - c) Création d'un poste d'employé communal C1
13. Acquisition de terrains : Décision de principe (huis clos)